

#### **44 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon pour la réalisation de levés de plans topographiques 2013/2016**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la Direction Plan & Informations Géographiques est mutualisée entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon.

Pour réaliser l'ensemble des missions de la Direction, un certain nombre de levés topographiques doit être effectué pour le compte du Grand Besançon et pour la Ville de Besançon.

Afin d'harmoniser les données cartographiques et de bénéficier de prix tenant compte d'un volume de prestations plus important, il est proposé de renouveler (comme cela se fait déjà depuis plusieurs années), le groupement de commandes entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2016 et de passer un marché annuel de service à bons de commandes dont le minimum annuel est fixé à 50 000 € TTC et le maximum annuel à 150 000 € TTC, renouvelable deux fois par reconduction expresse.

Compte tenu du montant maximum estimé, il est proposé de passer un marché selon une procédure d'appel d'offres ouvert (article 57 du CMP) dès que la convention constitutive correspondante définissant les modalités de fonctionnement du groupement sera établie entre les deux Collectivités. Le coordonateur de ce marché est la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

#### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à constituer le groupement de commandes et à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

**«M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 1 et 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 29 janvier 2013.*